



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Feuilleton et préavis

de l'Assemblée

Le mercredi 27 septembre 2023 – N° 63

Neuf heures quarante

Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy

Partie 1
AFFAIRES COURANTES

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

- La députée de Saint-François sur le sujet suivant : *Hommage à Mme Sylvie Gilbert Fowlis, entraidante auprès des anglophones et des francophones.*
- La députée de La Pinière sur le sujet suivant : *Journée internationale des aînés.*
- La députée de Hull sur le sujet suivant : *35^e anniversaire de Trait d'Union Outaouais.*
- Le député de Taschereau sur le sujet suivant : *Projet de cohabitation intergénérationnelle à la résidence Les Jardins Saint-Sacrement.*
- Le député de Saint-Jean sur le sujet suivant : *Bonne chance à Ella-Rose Duval aux Finales mondiales de sprint d'aviron sur plage cette semaine en Italie.*
- La députée de Robert-Baldwin sur le sujet suivant : *Souligner la Journée internationale du droit à l'avortement.*
- La députée de Charlevoix–Côte-de-Beaupré sur le sujet suivant : *Hommage à Théo Ferland (12 ans) : le héros de l'île d'Orléans.*
- La députée de Vimont sur le sujet suivant : *La Société Alzheimer de Laval.*
- Le député de Rousseau sur le sujet suivant : *Inauguration officielle de la Boucherie fermière Rendez-vous cochon à Sainte-Marie-Salomé.*
- Le député de Vachon sur le sujet suivant : *Journée Vérité et Réconciliation : Hommage à une artiste innue.*
- La députée de Brome-Missisquoi sur le sujet suivant : *Les 100 ans du Club de golf Knowlton.*
- La députée de Duplessis sur le sujet suivant : *70^e anniversaire du Conseil des Chevaliers de Colomb de Sept-Îles.*

DÉCLARATIONS MINISTÉRIELLES

PRÉSENTATION DE PROJETS DE LOI

DÉPÔTS a) documents
 b) rapports de commissions
 c) pétitions

RÉPONSES ORALES AUX PÉTITIONS

**INTERVENTIONS PORTANT SUR UNE VIOLATION DE DROIT OU DE
PRIVILÈGE OU SUR UN FAIT PERSONNEL**

QUESTIONS ET RÉPONSES ORALES

VOTES REPORTÉS

MOTIONS SANS PRÉAVIS

AVIS TOUCHANT LES TRAVAUX DES COMMISSIONS

RENSEIGNEMENTS SUR LES TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE

Partie 2
AFFAIRES DU JOUR

AFFAIRES PRIORITAIRES

DÉBATS D'URGENCE

DÉBATS SUR LES RAPPORTS DE COMMISSIONS

AUTRES AFFAIRES

I. Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

- 1) Projet de loi n° 17
Loi modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau réglementaire et administratif
Présenté par le ministre délégué à l'Économie le 24 mai 2023
Rapport de la Commission de l'économie et du travail (consultations) déposé le **26 septembre 2023**
- 2) Projet de loi n° 22
Loi concernant l'expropriation
Présenté par la ministre des Transports et de la Mobilité durable le 25 mai 2023
Rapport de la Commission des transports et de l'environnement (consultations) déposé le **26 septembre 2023**
- 3) Projet de loi n° 28
Loi modifiant la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche et la Loi sur les producteurs agricoles
Présenté par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation le **8 juin 2023**
- 4) Projet de loi n° 32
Loi instaurant l'approche de sécurisation culturelle au sein du réseau de la santé et des services sociaux
Présenté par le ministre responsable des Relations avec les Premières Nations et les Inuit le 9 juin 2023
Rapport de la Commission des institutions (consultations) déposé le **14 septembre 2023**

Étude détaillée en commission

- 5) **Projet de loi n° 14**
Loi modifiant diverses dispositions relatives à la sécurité publique et édictant la Loi visant à aider à retrouver des personnes disparues
Présenté par le ministre de la Sécurité publique le 15 mars 2023
Rapport de la Commission des institutions (consultations) déposé le 18 avril 2023
Principe adopté le **19 avril 2023**, et
Renvoyé à la Commission des institutions

- 6) **Projet de loi n° 15**
Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace
Présenté par le ministre de la Santé le 29 mars 2023
Rapport de la Commission de la santé et des services sociaux (consultations) déposé le 24 mai 2023
Principe adopté le **31 mai 2023**, et
Renvoyé à la Commission de la santé et des services sociaux

- 7) **Projet de loi n° 23**
Loi modifiant principalement la Loi sur l’instruction publique et édictant la Loi sur l’Institut national d’excellence en éducation
Présenté par le ministre de l’Éducation le 4 mai 2023
Rapport de la Commission de la culture et de l’éducation (consultations) déposé le 8 juin 2023
Principe adopté le **13 septembre 2023**, et
Renvoyé à la Commission de la culture et de l’éducation

- 8) **Projet de loi n° 29**
Loi protégeant les consommateurs contre l’obsolescence programmée et favorisant la durabilité, la réparabilité et l’entretien des biens
Présenté par le ministre de la Justice le 1^{er} juin 2023
Rapport de la Commission de l’économie et du travail (consultations) déposé le 14 septembre 2023
Principe adopté le **21 septembre 2023**, et
Renvoyé à la Commission de l’économie et du travail

- 9) **Projet de loi n° 30**
Loi modifiant diverses dispositions principalement dans le secteur financier
Présenté par le ministre des Finances le 7 juin 2023
Principe adopté le **12 septembre 2023**, et
Renvoyé à la Commission des finances publiques

- 10) Projet de loi n° 31
Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation
Présenté par la ministre responsable de l'Habitation le 9 juin 2023
Rapport de la Commission de l'aménagement du territoire (consultations)
déposé le 21 septembre 2023
Principe adopté le **26 septembre 2023**, et
Renvoyé à la Commission de l'aménagement du territoire
- 11) Projet de loi n° 33
Loi concernant les conventions collectives des constables spéciaux et des
gardes du corps du gouvernement du Québec
Présenté par la ministre responsable de l'Administration gouvernementale
et présidente du Conseil du trésor le 13 septembre 2023
Principe adopté le **20 septembre 2023**, et
Renvoyé à la Commission des finances publiques
- 12) Projet de loi n° 34*
Loi visant à moderniser la profession notariale et à favoriser l'accès à la
justice
Présenté par le ministre de la Justice le 14 septembre 2023
Principe adopté le **26 septembre 2023**, et
Renvoyé à la Commission des institutions

*** Recommandation du lieutenant-gouverneur**

Prise en considération de rapports de commissions

Adoption

II. Projets de loi publics au nom des députés

Adoption du principe

- 13) Projet de loi n° 190
Loi visant à reconnaître le serment des députés envers le peuple du Québec
comme seul serment obligatoire à leur entrée en fonction
Présenté par le député de Jean-Lesage le **1^{er} décembre 2022**
- 14) Projet de loi n° 191
Loi modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports afin d'interdire les batailles
dans les activités sportives auxquelles des personnes de moins de 18 ans
participent
Présenté par le député de Marquette le **8 décembre 2022**

- 15) Projet de loi n° 192
Loi visant à assurer la santé et la sécurité des élèves en classe en encadrant la qualité de l'air ambiant dans les écoles
Présenté par la députée de Saint-Laurent le **7 décembre 2022**
- 16) Projet de loi n° 193
Loi modifiant la Charte des droits et libertés de la personne afin de reconnaître le droit à un environnement sain à titre de droit fondamental
Présenté par la députée de Notre-Dame-de-Grâce le **1^{er} février 2023**
- 17) Projet de loi n° 195
Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur afin de lutter contre l'obsolescence programmée et de faire valoir le droit à la réparation des biens
Présenté par la députée de Saint-Laurent le **2 février 2023**
- 18) Projet de loi n° 196
Loi modifiant la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance afin de garantir le droit de recevoir des services de garde
Présenté par la députée de Robert-Baldwin le **14 mars 2023**
- 19) Projet de loi n° 197
Loi visant à améliorer la qualité des soins par la fixation de ratios dans certains établissements visés par la Loi sur les services de santé et les services sociaux
Présenté par le député de Pontiac le **6 décembre 2022**
- 20) Projet de loi n° 198
Loi modifiant le Code civil afin d'assurer une plus grande protection aux locataires aînés contre les reprises de logement ou les évictions
Présenté par la députée de Sherbrooke le **21 février 2023**
- 21) Projet de loi n° 199
Loi visant une meilleure protection du consommateur contre les contrats de crédit abusifs
Présenté par la députée de Saint-Laurent le **23 février 2023**
- 22) Projet de loi n° 390
Loi favorisant la prise en compte de l'égalité des sexes et de la diversité dans une perspective intersectionnelle dans le processus budgétaire
Présenté par la députée de Mercier le **21 mars 2023**

- 23) **Projet de loi n° 391**
Loi modifiant la Loi sur l’instruction publique afin de consacrer le droit à la gratuité des projets pédagogiques particuliers offerts dans les écoles où est dispensé le service de l’éducation préscolaire ou de l’enseignement primaire et secondaire ainsi que de limiter la distance entre les immeubles d’une école à projet particulier
Présenté par la députée de Saint-Laurent le **16 mars 2023**
- 24) **Projet de loi n° 392**
Loi concernant la suspension de la délivrance de nouveaux claims miniers et mettant fin à la préséance des droits miniers et gaziers sur les autres usages du territoire
Présenté par la députée de Verdun le **18 avril 2023**
- 25) **Projet de loi n° 393**
Loi visant à lutter contre le gaspillage alimentaire
Présenté par la députée de Verdun le **6 avril 2023**
- 26) **Projet de loi n° 396**
Loi modifiant la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations afin d’y prévoir l’atteinte d’une capitalisation de 100 milliards de dollars
Présenté par le député de Marguerite-Bourgeoys le **16 mars 2023**
- 27) **Projet de loi n° 397**
Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d’enseignement dispensant des services de l’éducation préscolaire, d’enseignement au primaire ou d’enseignement en formation générale ou professionnelle au secondaire, incluant les services éducatifs pour les adultes
Présenté par la députée de Mercier le **27 avril 2023**
- 28) **Projet de loi n° 398**
Loi modifiant la Loi sur l’instruction publique afin de consacrer le droit des élèves handicapés ou en difficulté d’adaptation ou d’apprentissage de recevoir des services éducatifs équivalents à ceux dispensés par l’école
Présenté par la députée de Westmount–Saint-Louis le **20 avril 2023**

- 29) Projet de loi n° 399
Loi modifiant la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec afin d’obliger la Caisse de dépôt et placement du Québec à faire des investissements ayant des impacts sociaux et environnementaux durables et à en rendre compte
Présenté par le député de Maurice-Richard le **27 avril 2023**
- 30) Projet de loi n° 490
Loi renforçant la majorité qualifiée requise pour la nomination et la destitution des personnes nommées par l’Assemblée nationale
Présenté par le député de Nelligan le **18 avril 2023**
- 31) Projet de loi n° 491
Loi visant à modifier la Loi sur les infrastructures publiques afin de soumettre les projets inscrits au plan québécois des infrastructures à un test climat
Présenté par le député de Taschereau le **14 septembre 2023**
- 32) Projet de loi n° 492
Loi visant à lutter contre le gaspillage
Présenté par le député des Îles-de-la-Madeleine le **18 avril 2023**
- 33) Projet de loi n° 493
Loi modifiant la Loi sur l’immigration au Québec pour tenir compte des résidents temporaires aux fins de la planification de l’immigration
Présenté par le député de Nelligan le **10 mai 2023**
- 34) Projet de loi n° 494
Loi modifiant le Code civil afin de rendre sans effet les clauses d’un bail de logement qui tendent à interdire les animaux de compagnie
Présenté par le député de Laurier-Dorion le **25 mai 2023**
- 35) Projet de loi n° 495
Loi visant à lutter contre l’accaparement des terres agricoles
Présenté par la députée de Verdun le **26 septembre 2023**
- 36) Projet de loi n° 496
Loi visant à reconnaître l’amiral blanc en tant qu’insecte emblématique du Québec
Présenté par la députée d’Argenteuil le **9 juin 2023**

Étude détaillée en commission

- 37) Projet de loi n° 194
Loi instaurant une présomption de consentement au don d'organes ou de tissus après le décès
Présenté par le député de Pontiac le 26 avril 2023
Principe adopté le **9 juin 2023**, et
Renvoyé à la Commission de la santé et des services sociaux

Prise en considération de rapports de commissions

Adoption

III. Projets de loi d'intérêt privé

Consultation et étude détaillée en commission

- 38) Projet de loi n° 201
Loi concernant la Municipalité de Morin-Heights
Présenté par la députée d'Argenteuil le **20 avril 2023**, et
Renvoyé à la Commission de l'aménagement du territoire
- 39) Projet de loi n° 203
Loi concernant les fins et les pouvoirs de la Corporation archiépiscopale catholique romaine de Montréal
Présenté par la députée de Westmount–Saint-Louis le **19 avril 2023**, et
Renvoyé à la Commission des institutions

Adoption du principe

Adoption

IV. Motions du gouvernement

V. Crédits budgétaires

VI. Débats statutaires

AFFAIRES INSCRITES PAR LES DÉPUTÉS DE L'OPPOSITION

- 40)** 26 septembre 2023
Motion de la députée de Saint-Laurent

QUE l'Assemblée nationale déplore le fait que les Québécois font les frais de l'improvisation et de l'incapacité du gouvernement caquiste à réaliser des projets d'infrastructures de grande envergure, notamment dans les domaines de la santé, des services de garde et des transports, dans des délais opportuns;

QU'enfin, elle invite le gouvernement caquiste à faire preuve d'une plus grande rigueur dans la planification des projets d'infrastructures afin de bénéficier d'une plus grande célérité dans leur réalisation, dans le respect de la capacité de payer des Québécois.

Partie 3

PROJETS DE LOI ADOPTÉS

(Projets de loi non sanctionnés)

Partie 4

TRAVAUX DES COMMISSIONS

Le calendrier détaillé des travaux de chaque commission peut être consulté dans le site Internet de l'Assemblée.

COMMISSION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

COMMISSION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Mandats réglementaires

- Audition d'Hydro-Québec sur le chapitre 5 du rapport de décembre 2022 du Vérificateur général intitulé « Hydro-Québec : maintenance des actifs du réseau de distribution d'électricité ».
- Audition du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, du ministère de la Sécurité publique et du ministère des Transports et de la Mobilité durable sur le chapitre 2 du rapport d'avril 2023 de la commissaire au développement durable intitulé « Adaptation aux changements climatiques : risques liés à l'érosion et à la submersion côtières ».
- Audition du ministère de la Santé et des Services sociaux et des CIUSSS de la Capitale-Nationale et de l'Est-de-l'Île-de-Montréal sur le chapitre 4 du rapport de mai 2023 du Vérificateur général intitulé « Santé mentale : efficacité du continuum de soins et de services pour les usagers ayant des troubles mentaux graves ».
- Audition du ministère de la Santé et des Services sociaux, du CISSS de la Montérégie-Centre et des CIUSSS de l'Estrie-CHUS et de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal sur le chapitre 2 du rapport de mai 2023 du Vérificateur général intitulé « Octroi de contrats de gré à gré : en vertu du décret d'urgence sanitaire, ou pour obtenir des places d'hébergement et de la main-d'œuvre indépendante ».
- Audition du Vérificateur général du Québec sur son rapport annuel de gestion et sur ses engagements financiers.

COMMISSION DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES, DE L'ÉNERGIE ET DES
RESSOURCES NATURELLES

COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Mandats de l'Assemblée

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 31**, Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (mandat confié le 26 septembre 2023).
- **Projet de loi n° 201**, Loi concernant la Municipalité de Morin-Heights (mandat confié le 20 avril 2023).

COMMISSION DE LA CULTURE ET DE L'ÉDUCATION

Mandats de l'Assemblée

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 23**, Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique et édictant la Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation (mandat confié le 13 septembre 2023).

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE ET DU TRAVAIL

Mandats de l'Assemblée

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 29**, Loi protégeant les consommateurs contre l'obsolescence programmée et favorisant la durabilité, la réparabilité et l'entretien des biens (mandat confié le 21 septembre 2023).

COMMISSION DES FINANCES PUBLIQUES

Mandats de l'Assemblée

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 30**, Loi modifiant diverses dispositions principalement dans le secteur financier (mandat confié le 12 septembre 2023).
- **Projet de loi n° 33**, Loi concernant les conventions collectives des constables spéciaux et des gardes du corps du gouvernement du Québec (mandat confié le 20 septembre 2023).

COMMISSION DES INSTITUTIONS

Mandats de l'Assemblée

Consultations particulières :

- **Projet de loi n° 34**, Loi visant à moderniser la profession notariale et à favoriser l'accès à la justice (mandat confié le 26 septembre 2023).

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 14**, Loi modifiant diverses dispositions relatives à la sécurité publique et édictant la Loi visant à aider à retrouver des personnes disparues (mandat confié le 19 avril 2023).
- **Projet de loi n° 34**, Loi visant à moderniser la profession notariale et à favoriser l'accès à la justice (mandat confié le 26 septembre 2023).
- **Projet de loi n° 203**, Loi concernant les fins et les pouvoirs de la Corporation archiépiscopale catholique romaine de Montréal (mandat confié le 19 avril 2023).

Mandats réglementaires

Interpellation :

- Du chef du troisième groupe d'opposition au premier ministre sur le sujet suivant : *Les promesses non tenues du gouvernement caquiste depuis son élection* (avis donné le 21 septembre 2023).

COMMISSION DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS

Mandats de l'Assemblée

Consultation générale :

- Cahier de consultation intitulé : La planification de l'immigration au Québec pour la période 2024-2027 (mandat confié le 30 mai 2023).

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Mandats de l'Assemblée

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 15**, Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace (mandat confié le 31 mai 2023).
- **Projet de loi n° 194**, Loi instaurant une présomption de consentement au don d'organes ou de tissus après le décès (mandat confié le 9 juin 2023).

COMMISSION DES TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT

Partie 5
QUESTIONS ÉCRITES
*Les questions déjà inscrites paraissent
au feuillet du mercredi*

- 34) Mme Ghazal (Mercier) – **7 juin 2023**
Au ministre de la Culture et des Communications

L'Assemblée nationale a voté à l'unanimité le 20 avril 2023 une motion visant la désignation légale de la gigue au titre du patrimoine immatériel du Québec, en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel.

Le mécanisme de désignation a été institué pour avoir un effet mesurable sur la sauvegarde et le développement des pratiques culturelles reconnues, dans l'esprit de la convention de l'UNESCO de 2003, laquelle a inspiré le texte de loi québécois. En 2019-2020, c'était environ 1,4 % du budget en patrimoine (ou 0,09 % du budget en culture) qui était dirigé vers le patrimoine vivant, sans compter les sommes importantes attribuées pour des agents patrimoniaux dans les municipalités, affectés prioritairement au patrimoine bâti. La situation n'a guère évolué depuis. Peu pour faire une différence structurelle, comme souhaité par le milieu dans l'ensemble du Québec. Et surtout, trop tributaire de projets ad hoc censés compenser des situations structurelles désavantageuses, voire dans certains cas discriminatoires.

Il est par exemple possible au Québec d'étudier la musique sur les bancs d'école du primaire à l'université, en passant par le secondaire et le cégep, sans jamais avoir entendu une seule pièce du répertoire instrumental traditionnel québécois, alors que le jeu de l'accordéon diatonique et la veillée de danse sont légalement désignés comme patrimoine immatériel du Québec. Le même scénario s'observe au Conservatoire de musique, pourtant sous la responsabilité directe du ministre de la Culture et des Communications.

Dans un contexte où l'État québécois s'est engagé à soutenir le patrimoine vivant et les différentes disciplines associées à la culture traditionnelle, cette situation apparaît peu cohérente.

Une stratégie nationale de sauvegarde et de développement du patrimoine immatériel a été annoncée au milieu par le ministère de la Culture et des Communications en 2020. Aucune information n'a été rendue publique depuis cette date.

Une telle stratégie permettrait de positionner le Québec comme véritable leader en Amérique du Nord en matière de gestion du patrimoine vivant, et permettrait aux Québécoises et Québécois du futur de jouir pleinement de la possibilité de pratiquer des activités transmises de génération en génération, y compris chez les Premiers Peuples. Le succès des mesures en lien avec la désignation de la veillée de danse (la seule désignation qui a directement donné lieu à des actions nationales concrètes à ce jour) peut servir d'inspiration pour la suite des choses.

La stratégie nationale pourra s'inspirer des indicateurs du Cadre global des résultats de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO, afin d'identifier des champs d'action pertinents. Elle pourra également tenir compte du document intitulé « Pour une désignation légale réussie d'un élément du patrimoine immatériel », édité par le Conseil québécois du patrimoine vivant, qui oriente l'ensemble des parties prenantes dans ce genre de dossier.

Le ministre entend-il lancer une stratégie nationale de sauvegarde et de développement du patrimoine immatériel, accompagnée des ressources nécessaires à sa mise en œuvre?

35) M. Zanetti (Jean-Lesage) – **7 juin 2023**
Au ministre de l'Éducation

Le Québec fait face à une double pénurie dans les services de garde éducatifs à l'enfance : celle des places disponibles et celle des éducateurs et éducatrices à la petite enfance. Dans le *Grand chantier pour les familles*, le gouvernement du Québec s'est donné comme objectifs :

- d'assurer la présence d'une main-d'œuvre qualifiée en nombre suffisant;
- de bonifier le salaire et les conditions de travail du personnel du réseau;
- de valoriser le métier d'éducatrice et d'éducateur à la petite enfance.

Nous saluons ces efforts et aimerions avoir un portrait de l'évolution de la situation en ce qui concerne le personnel d'éducateur et éducatrice :

Mes questions :

- 1) Pour les années scolaires 2022-2023, 2021-2022, 2020-2021 et 2019-2020, combien y a-t-il eu d'inscriptions dans les différents programmes en éducation à la petite enfance (incluant les parcours travail-étude, les formations accélérées (AEC) et les programmes en techniques d'éducation à la petite enfance)? Merci d'inclure les établissements d'enseignement privés et publics dans la recension.

- 2) Pour les années scolaires 2022-2023, 2021-2022, 2020-2021 et 2019-2020, combien de personnes étudiantes ont été diplômées dans l'une ou l'autre de ces formations?

38) M. Bérubé (Matane-Matapédia) – **9 juin 2023**
Au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Fondamentalement, l'enjeu numéro un du secteur des grains québécois demeure la compétitivité des producteurs, tant sur la scène nationale qu'internationale. Effectivement, ces derniers sont à même de constater un déficit de mesures concrètes qui viendraient à coup sûr ragaillardir et assurer leur compétitivité. Les producteurs veulent concourir à la croissance économique du Québec, cependant, le contexte actuel rend la tâche très ardue. Il faut rappeler que le secteur des grains est riche en potentiel d'exportation, et cela ne peut que contribuer à l'enrichissement collectif du Québec – notamment par des réinvestissements dans les services publics.

En février 2021, une étude sur la compétitivité dans le secteur des grains au Québec a été publiée. Cette étude, commandée par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), a été complétée afin de dresser le portrait de la situation du secteur des grains en comparaison avec leurs différents compétiteurs sur la scène internationale.

Cette étude est venue renforcer les constats des dernières années à l'effet que l'environnement global dans lequel évoluent les producteurs met en péril leur capacité de rivaliser avec les compétiteurs étrangers si rien n'est fait en termes de subventions et de rétributions des efforts agroenvironnementaux des producteurs. L'étude fait le constat que le soutien est relativement insuffisant sur le plan de la protection économique. Pourtant, le secteur des grains est à la base de tout le secteur agricole.

Dans cette optique, le MAPAQ a mis en place un comité compétitivité – essentiellement administratif – au sein duquel s'est déroulée une série de rencontres avec les représentants du secteur des grains et la Financière agricole du Québec, le tout pour coordonner les actions entre ces derniers.

Or, lors de la dernière campagne électorale, le gouvernement du Québec a exprimé le fait que sa volonté demeurerait de bien comprendre les enjeux reliés au secteur des grains et de s'assurer que les mécanismes en place permettent aux producteurs de demeurer des leaders dans le secteur – et s'est engagé à poursuivre les travaux en ce sens.

Dans cette perspective, mes questions sont les suivantes :

1. Est-ce que le gouvernement du Québec reconnaît que le secteur des grains est à la base de tout le secteur agricole?
2. Le gouvernement du Québec reconnaît-il que le secteur des grains crée de la richesse collective au Québec?
3. Quels gestes entendez-vous poser afin de soutenir les régions plus éloignées – dites spécifiques – qui font face à des enjeux spécifiques, notamment en ce qui concerne l'éloignement des acheteurs, des transformateurs et des coûts de transports importants?

40) M. Bérubé (Matane-Matapédia) – **9 juin 2023**
À la ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration

La régionalisation de l'immigration est un enjeu important pour le Québec et pour l'ensemble de nos régions. À cet égard, la région d'Abitibi-Témiscamingue fait preuve de leadership, notamment en ayant développé le projet du Centre d'accompagnement en recrutement de la main-d'œuvre immigrante propulsé par Panorama Québec via le Centre local de développement Rouyn-Noranda, un projet qui consiste à développer et maintenir une stratégie globale innovante et efficace d'attraction et d'intégration de la main-d'œuvre issue de l'immigration.

Ce projet est né d'une concertation entre de nombreux acteurs de la région, notamment le Centre local de développement Rouyn-Noranda, et les municipalités régionales de comté d'Abitibi, d'Abitibi-Ouest, de la Vallée-de-l'or et de Témiscamingue. Ce projet bénéficie d'un fort appui régional dans une région qui compte une plus faible proportion d'immigrants que la moyenne québécoise.

Néanmoins, malgré le dépôt du projet en mars 2023, aucune suite n'a été donnée par le ministère.

Compte tenu de cette situation, voici mes questions à la ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration :

- Est-ce que le gouvernement reconnaît la mobilisation en Abitibi-Témiscamingue autour du projet du Centre d'accompagnement en recrutement de la main-d'œuvre immigrante Panorama Québec, projet qui est né notamment d'une concertation entre le Centre local de développement Rouyn-Noranda et les municipalités régionales de comté d'Abitibi, d'Abitibi-Ouest, de la Vallée-de-l'Or et de Témiscamingue?
- Est-ce que le gouvernement appuie le projet du Centre d'accompagnement en recrutement de la main-d'œuvre immigrante propulsé par Panorama Québec?
- Est-ce que le gouvernement s'engage à soutenir financièrement le projet?

41) Mme Zaga Mendez (Verdun) – **9 juin 2023**

Au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Fondamentalement, l'enjeu numéro un du secteur des grains québécois demeure la compétitivité des producteurs, tant sur la scène nationale qu'internationale. Effectivement, ces derniers sont à même de constater un déficit de mesures concrètes qui viendraient à coup sûr ragailhardir et assurer leur compétitivité. Les producteurs veulent concourir à la croissance économique du Québec, cependant, le contexte actuel rend la tâche très ardue. Il faut rappeler que le secteur des grains est riche en potentiel d'exportation, et cela ne peut que contribuer à l'enrichissement collectif du Québec – notamment par des réinvestissements dans les services publics.

En février 2021, une étude sur la compétitivité dans le secteur des grains au Québec a été publiée. Cette étude, commandée par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), a été complétée afin de dresser le portrait de la situation du secteur des grains en comparaison avec leurs différents compétiteurs sur la scène internationale. Cette étude est venue renforcer les constats des dernières années à l'effet que l'environnement global dans lequel évoluent les producteurs met en péril leur capacité de rivaliser avec les compétiteurs étrangers si rien n'est fait en termes de subventions et de rétributions des efforts agroenvironnementaux des producteurs. L'étude fait le constat que le soutien est relativement insuffisant sur le plan de la protection économique. Pourtant, le secteur des grains est à la base de tout le secteur agricole.

Dans cette optique, le MAPAQ a mis en place un comité compétitivité – essentiellement administratif – au sein duquel s’est déroulée une série de rencontres avec les représentants du secteur des grains et la Financière agricole du Québec, le tout pour coordonner les actions entre ces derniers.

Or, lors de la dernière campagne électorale, le gouvernement du Québec a exprimé le fait que sa volonté demeurerait de bien comprendre les enjeux reliés au secteur des grains et de s’assurer que les mécanismes en place permettent aux producteurs de demeurer des leaders dans le secteur – et s’est engagé à poursuivre les travaux en ce sens. Également, le gouvernement s’est engagé à bonifier l’Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales de 50 M\$.

Dans cette perspective, voici mes questions au ministre :

1. Est-ce que le gouvernement du Québec reconnaît que le secteur des grains est à la base de tout le secteur agricole?
2. Le gouvernement du Québec reconnaît-il que le secteur des grains crée de la richesse collective au Québec?
3. Quels gestes entendez-vous poser afin de soutenir les régions plus éloignées – dites spécifiques – qui font face à des enjeux spécifiques, notamment en ce qui concerne l’éloignement des acheteurs, des transformateurs et des coûts de transports importants?
4. Comment sera déployée l’enveloppe de 50 M\$ pour les pratiques agroenvironnementales, particulièrement dans le secteur des grains?

42) M. Zanetti (Jean-Lesage) – **12 septembre 2023**

À la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l’Action communautaire

Selon le rapport Bilan-Faim dévoilé en 2022, les banques alimentaires du Québec répondent actuellement à plus de 2 millions de demandes mensuelles d’aide alimentaire, soit une augmentation de 20 % depuis 2021. L’inflation alimentaire qui sévit depuis plusieurs mois exacerbe l’insécurité alimentaire partout au Québec. De plus en plus, les organismes en distribution alimentaire voient apparaître de nouveaux visages. Pour répondre à la demande grandissante, plusieurs organismes n’ont pas le choix de réduire la taille de leurs paniers.

Avant le dépôt du dernier budget, les banques alimentaires demandaient une aide ponctuelle de 24 millions. Or, le budget a plutôt prévu une aide supplémentaire de 2 millions par année, ce qui est nettement insuffisant. De plus, les organismes communautaires sont présentement dans l’incertitude, car ils ne savent pas dans quelle mesure cette somme arrivera jusqu’à eux.

Mes questions à la ministre sont les suivantes :

- Pourrait-elle détailler la manière dont les fonds supplémentaires seront attribués entre les différents organismes, et ce pour les deux montants annoncés, soit une aide de 2 millions supplémentaires pour des denrées et de 20 millions sur quatre ans dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (aménagement des lieux physiques)?
- Pourrait-elle préciser l'échéancier pour cette attribution?

43) Mme Ghazal (Mercier) – **12 septembre 2023**
Au ministre de l'Éducation

Le mois de mai est le mois des allergies et je tiens à noter que le Québec est dernier de classe en matière d'encadrement des élèves allergiques. Le ministre détient peu de statistiques sur la mise en pratique d'un protocole développé par la Santé publique de Montréal, le nombre de réactions nécessitant une intervention d'urgence en milieu scolaire, la disponibilité d'auto-injecteurs au commun ou toute autre donnée entourant la question. On parle depuis longtemps d'un mystérieux cadre de référence qui serait élaboré en collaboration avec le ministère de la Santé, mais le dossier traîne et les 75 000 jeunes allergiques fréquentant une école demeurent à risque lorsqu'ils fréquentent ce lieu, qui devrait être sécuritaire pour tous.

Des informations éparses démontrent que certaines écoles privées sont souvent mieux outillées que les écoles publiques, au niveau tant de la formation du personnel que du déploiement d'actions assurant la protection des élèves allergiques. Cette disparité va à l'encontre même de notions d'équité de base en matière d'éducation. On dénote aussi une disparité dans l'application du protocole encadrant les allergies alimentaires dans la métropole et ailleurs en province, la Santé publique de Montréal ayant fait un projet pilote et distribué un document de référence il y a quelques années pour palier l'inaction du gouvernement.

Le ministre ne croit-il pas que tous les élèves allergiques de la province méritent un cheminement académique sécuritaire, indépendamment de leur situation financière ou de l'endroit où ils résident?

Le ministre peut-il nous partager un échéancier et un sommaire des actions concrètes qu'il compte mettre en place, et s'engager dès maintenant à y investir les sommes nécessaires pour protéger tous les jeunes composant avec des allergies alimentaires au quotidien, sans disparité selon sa région ou le type d'école qu'ils fréquentent?

44) Mme Ghazal (Mercier) – **12 septembre 2023**
Au ministre de l'Éducation

Depuis l'adoption du projet de loi n° 144 en 2017 par l'Assemblée nationale du Québec, *Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions législatives concernant principalement la gratuité des services éducatifs et l'obligation de fréquentation scolaire*, l'enseignement à la maison est désormais officiellement enchâssé dans la Loi sur l'instruction publique. Il s'avérait essentiel que le gouvernement détermine les normes réglementaires applicables en matière d'enseignement à la maison, car un flou juridique subsistait jusqu'alors. On estime à environ 8000 le nombre de jeunes qui sont scolarisés à la maison aujourd'hui.

Le projet de loi n° 144 prévoyait non seulement la constitution de la Table de concertation nationale en matière d'enseignement à la maison, mais également que cette table puisse conseiller le ministre sur toute question qu'il lui soumet. Cette table avait pour objectif d'être un lieu d'échange et d'entente sur la question de l'éducation à domicile en réunissant des acteurs du milieu scolaire, des associations de familles-éducatrices, des professionnels compétents et des chercheurs universitaires. Malheureusement, cette table de concertation n'a jamais été convoquée par le gouvernement actuel. Il nous apparaît important de rétablir les ponts et de discuter des multiples enjeux concernant l'éducation à domicile en convoquant la table avec les modifications réglementaires importantes des dernières années et pour être conforme à la législation.

Le changement législatif de 2017 a également permis d'instaurer la Direction sur l'enseignement à la maison (DEM) afin d'accompagner les familles-éducatrices qui souhaitent entreprendre l'enseignement à la maison ou qui le font déjà.

Plus récemment, une grande réforme de la structure de plainte dans le réseau de l'éducation a été faite par le gouvernement avec la Loi sur le protecteur national de l'élève. Maintenant, les protecteurs de l'élève sont sous la responsabilité du Protecteur national de l'élève qui dirige le nouvel organisme autonome, extérieur au réseau scolaire. Autre nouveauté, le système de gestion des plaintes concerne aussi les établissements privés. Or, les jeunes éduqués à domicile ont été laissés de côté par cette réforme.

En effet, si certains jeunes éduqués à la maison reçoivent des services des centres de services scolaires qui sont couverts par cette nouvelle loi, cela ne concerne qu'une toute petite part de leur suivi administratif. En revanche, l'ensemble de ces jeunes reçoit un service de suivi de la DEM qui, elle, n'est pas couverte par cette loi. Actuellement, lors d'un désaccord entre la famille et leur personne-ressource de la DEM, le seul recours prévu est une plainte à cette même direction. Ces plaintes sont gérées par la personne-ressource et son supérieur et il n'y a donc pas de tierce partie neutre.

Mes questions sont les suivantes :

1. Une amélioration du processus de plaintes pour les familles-éducatrices est-elle envisageable afin de le rendre impartial, comme il l'est présentement pour les élèves de l'école régulière avec le Protecteur national de l'élève?
2. Quand le ministre va-t-il convoquer la Table de concertation nationale en matière d'enseignement à la maison?

45) M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) – **19 septembre 2023**

Au ministre du Travail

À l'heure actuelle au Québec, les délais auxquels font face les accidentés du travail pour obtenir un rendez-vous médical sont souvent longs. Cela entraîne des retards dans la prise en charge, et par conséquent augmente les risques de douleur chronique et prolonge les délais pour un retour au travail.

Dans ce contexte, permettre aux travailleurs accidentés de consulter directement des chiropraticiens pourrait engendrer des économies substantielles pour la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) et dans le réseau de la santé québécois. La diminution des coûts découlerait entre autres de la réduction du temps d'indemnisation, et ceci, tout en respectant la capacité d'accueil des chiropraticiens.

En effet, l'analyse des données ontariennes a démontré que les travailleurs accidentés qui ont initialement consulté un chiropraticien ont bénéficié de périodes d'indemnisation plus courtes par rapport à ceux qui ont consulté un médecin en première ligne. En extrapolant ces résultats au contexte québécois, il est possible d'estimer que si les travailleurs accidentés québécois souffrant de douleur au dos – le siège de lésions le plus fréquent selon l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail – avaient un accès direct aux soins chiropratiques, des économies potentielles de 11,8 millions de dollars annuellement uniquement en indemnités salariales pourraient s'ensuivre. À l'heure actuelle, au Québec, ces patients doivent d'abord obtenir une prescription médicale de leur médecin traitant pour consulter un chiropraticien.

En offrant un accès direct aux soins chiropratiques, nous pourrions ainsi réduire la durée de l'indemnisation pour les travailleurs québécois souffrant de lombalgies. Ceci contribuant non seulement à un retour accéléré au travail, mais aussi à une reprise de la vie normale plus rapide pour le travailleur. Cette approche contribuerait, par une meilleure répartition des ressources, à la réduction des coûts pour le système de la santé. Cette démarche s'inscrit également en conformité avec les paramètres du Plan santé, soit l'interdisciplinarité et de décloisonnement des professions – au bénéfice de l'utilisateur.

Rappelons qu'à la suite d'un accident de travail, la rapidité à laquelle un accidenté reçoit des soins peut lui permettre d'éviter que sa condition s'aggrave et devienne chronique. Les longs délais de consultation peuvent, quant à eux, retarder le retour au travail ou à la vie normale, affectant considérablement la qualité de vie des patients.

La solution est que la CNESST confère aux chiropraticiens, par règlement, le statut de « professionnels de la santé » en vertu de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles – pour favoriser l'accès des accidentés du travail aux soins chiropratiques et ainsi éviter un dédoublement de frais pour la consultation d'un médecin et d'un chiropraticien par la suite.

Dans cette perspective, nous interpellons le ministre afin d'obtenir des réponses aux questions suivantes :

1. Le ministre est-il ouvert à permettre un accès direct des accidentés du travail à des soins chiropratiques – notamment afin de permettre un retour plus rapide au boulot, de générer des économies pour l'État et de contribuer au désengorgement du réseau de la santé?

2. Le ministre est-il favorable à l'octroi – par la CNESST – du statut de « professionnel de la santé » aux chiropraticiens, en vertu de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles?

46) Mme Zaga Mendez (Verdun) – **21 septembre 2023**

Au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Le 23 mars 2023 marquait le 5^e anniversaire d'un engagement non tenu par le gouvernement du Québec : la création d'un registre public qui permet d'accéder en un seul clic à des informations essentielles en environnement. Ce registre, prévu par la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), à l'article 118.5, est incontournable pour protéger efficacement les droits de la population et favoriser un environnement sain.

En effet, mars 2018 marquait l'entrée en vigueur de la LQE réformée, au terme de trois années de travaux. Améliorer l'accès à l'information environnementale pour le public était un objectif prioritaire de cette réforme. De ce fait, la nouvelle loi prévoit la création d'un registre qui recense les autorisations ministérielles demandées ou octroyées. Ce registre est un gain considérable pour l'accès à l'information environnementale et il constitue une plus-value majeure de cette réforme. Pourtant, 5 ans plus tard, il s'agit du seul volet de la LQE qui n'a toujours pas été mis en application.

Avoir un accès fiable et rapide à des informations clés en environnement est un droit démocratique essentiel. Il s'agit également d'un outil majeur pour protéger les écosystèmes et défendre le droit de toutes et tous à un environnement sain. Concrètement, ce registre en ligne permettrait à n'importe quel citoyen soucieux de connaître les impacts environnementaux associés au développement d'un projet dans son milieu de vie, de le faire en un seul clic. À l'heure actuelle, la procédure d'accès à ces informations est encore trop fastidieuse. Le citoyen doit soumettre une demande d'accès à l'information au ministère, attendre quelques semaines, possiblement intenter un recours auprès d'un tribunal administratif, soit la Commission d'accès à l'information, et dans ce dernier cas attendre assurément plusieurs mois encore avant l'audience.

En mars 2023, le Centre québécois du droit de l'environnement et plus de 80 organisations et personnalités publiques signaient une lettre ouverte pour demander au gouvernement de mettre en place ce registre dans les 30 jours suivants. Malheureusement, cette missive est restée lettre morte.

Dans cette perspective, voici ma question au ministre : quand le gouvernement entend-il instaurer le registre public prévu à l'article 118.5 de la Loi sur la qualité de l'environnement depuis maintenant 5 ans?

47) M. Bérubé (Matane-Matapédia) – **26 septembre 2023**
Au ministre de la Santé

En août dernier, en collaboration avec l'Association des chirurgiens-dentistes du Québec, j'adressais à la ministre de l'Enseignement supérieur et au ministre de la Santé des solutions pour contrer la pénurie de dentistes et d'hygiénistes dentaires et améliorer l'accès aux soins buccodentaires en région. La rareté de l'offre en soins dentaires est un phénomène qui accable de plus en plus de Québécois, particulièrement ceux vivant en région. Les temps d'attente imposants et la distance considérable qui sépare souvent les patients de la clinique dentaire la plus près interfèrent avec l'accès aux soins.

Pour contrer la pénurie de dentistes et d'hygiénistes dentaires, nous proposons :

- Que le gouvernement du Québec s'attaque à la problématique de pénurie de main-d'œuvre en soins buccodentaires en attirant la relève en médecine dentaire dans les régions où l'offre est faible par la mise en place d'incitatifs financiers prévus dans l'entente-cadre des dentistes avec le MSSS pour les dentistes pratiquant en région éloignée;
- Que le ministère de l'Enseignement supérieur prévoit dans les critères d'admission des programmes universitaires de médecine dentaire un certain nombre de places dédiées prioritairement aux candidats provenant de régions atteintes par la pénurie;
- Que le ministère de l'Enseignement supérieur augmente et soutienne l'offre de formation en hygiène dentaire dans les cégeps afin de mieux servir l'ensemble du Québec;
- Que le gouvernement accorde un pardon de prêt aux étudiants en médecine dentaire et hygiène dentaire qui choisissent de pratiquer dans les régions rurales et éloignées. De plus, les étudiants en hygiène dentaire devraient avoir accès à des incitatifs tels que le programme de bourses Perspective Québec.

Ma question est la suivante : est-ce que le ministre de la Santé appuie ces mesures et est-ce que son ministère mettra en application sous peu celle relevant de ses compétences?

48) M. Bérubé (Matane-Matapédia) – **26 septembre 2023**
À la ministre de l'Enseignement supérieur

En août dernier, en collaboration avec l'Association des chirurgiens-dentistes du Québec, j'adressais à la ministre de l'Enseignement supérieur et au ministre de la Santé des solutions pour contrer la pénurie de dentistes et d'hygiénistes dentaires et améliorer l'accès aux soins buccodentaires en région. La rareté de l'offre en soins dentaires est un phénomène qui accable de plus en plus de Québécois, particulièrement ceux vivant en région. Les temps d'attente imposants et la distance considérable qui sépare souvent les patients de la clinique dentaire la plus près interfèrent avec l'accès aux soins.

Pour contrer la pénurie de dentistes et d'hygiénistes dentaires, nous proposons :

- Que le gouvernement du Québec s'attaque à la problématique de pénurie de main-d'œuvre en soins buccodentaires en attirant la relève en médecine dentaire dans les régions où l'offre est faible par la mise en place d'incitatifs financiers prévus dans l'entente-cadre des dentistes avec le MSSS pour les dentistes pratiquant en région éloignée;
- Que le ministère de l'Enseignement supérieur prévoit dans les critères d'admission des programmes universitaires de médecine dentaire un certain nombre de places dédiées prioritairement aux candidats provenant de régions atteintes par la pénurie;
- Que le ministère de l'Enseignement supérieur augmente et soutienne l'offre de formation en hygiène dentaire dans les cégeps afin de mieux servir l'ensemble du Québec;
- Que le gouvernement accorde un pardon de prêt aux étudiants en médecine dentaire et hygiène dentaire qui choisissent de pratiquer dans les régions rurales et éloignées. De plus, les étudiants en hygiène dentaire devraient avoir accès à des incitatifs tels que le programme de bourses Perspective Québec.

Ma question est la suivante : est-ce que la ministre de l'Enseignement supérieur appuie ces mesures et est-ce que son ministère mettra en application sous peu celles relevant de ses compétences?

- 49) M. Bérubé (Matane-Matapédia) – **26 septembre 2023**
À la ministre des Transports et de la Mobilité durable

La région de la Côte-Nord est géographiquement enclavée et le service de traversier est imprévisible. Il y a régulièrement de longues files d'attente pour l'utilisation du traversier et l'amélioration de la fluidité est nécessaire. C'est un enjeu de développement important pour la Côte-Nord. Le projet de construction d'un pont sur la rivière Saguenay fait l'objet d'un consensus régional, mais le gouvernement du Québec tarde à présenter ses études et à confirmer ses réelles intentions quant à sa construction.

Ma question est la suivante : est-ce que le gouvernement du Québec a l'intention de construire un pont sur la rivière Saguenay et si oui, quel est l'échéancier de réalisation?

- 50) Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) – **27 septembre 2023**
Au ministre de la Sécurité publique

Le 18 septembre dernier, Radio-Canada nous apprenait qu'entre 2017 et août 2023, un total de 112 kilos de fentanyl avaient été saisis à la frontière et à l'intérieur du Canada, assez pour tuer 56 millions de personnes.

À Montréal, le 10 septembre 2023, en une même journée, neuf personnes ont dû être transportées à l'hôpital pour des surdoses, potentiellement liées au fentanyl.

En 2022, selon l'Agence de santé publique du Canada, 541 Québécois sont morts par surdose aux opioïdes; selon Santé Canada, le fentanyl est en cause dans 75 % des morts par surdose depuis 2016. Plus de 350 groupes criminels seraient maintenant actifs sur le marché du fentanyl au pays, selon une note de la Sécurité publique du Canada.

Ces données illustrent pleinement l'ampleur du commerce de fentanyl et de la crise de surdoses qui frappe le pays. Dans ce contexte, mes questions au ministre de la Sécurité publique sont les suivantes :

1. Le ministre peut-il nous partager les données et les études dont il dispose quant à la prévalence, la production et le commerce illégal du fentanyl au Québec?
2. Quelles sont les mesures présentement en place par le gouvernement du Québec, le ministère de la Sécurité publique et la Sureté du Québec pour lutter contre la production et le trafic illégal de fentanyl au Québec?

3. Le ministre peut-il nous partager un échéancier et un sommaire des actions concrètes qu'il compte mettre en place pour lutter contre la croissance du trafic et de la prévalence du fentanyl, et pour protéger la santé des Québécois et Québécoises?

51) M. Marissal (Rosemont) – **27 septembre 2023**
Au ministre de la Santé

En juin 2021, Santé Canada a approuvé le Trikafta, un médicament révolutionnaire pour les personnes atteintes de fibrose kystique.

Rappelons que la fibrose kystique est la maladie mortelle la plus répandue chez les enfants et les jeunes adultes au Canada. La maladie touche différents organes, mais surtout l'appareil digestif et les poumons. La persistance de la maladie et l'infection chronique dans les poumons finissent par entraîner la mort chez la majorité des personnes qui en sont atteintes.

Une étude canadienne publiée dans la revue *Journal of Cystic Fibrosis* a démontré que l'accès à Trikafta dès 2021 aurait des avantages considérables pour la santé des Canadiens atteints de fibrose kystique. En effet, d'ici 2030, le Trikafta pourrait réduire le nombre de personnes vivant avec une maladie pulmonaire grave de 60 % et réduire le nombre de décès de 15 %.

L'approbation de Trikafta par Santé Canada signifie que les médecins peuvent dorénavant prescrire le médicament à leurs patients atteints de fibrose kystique.

La RAMQ en assure le remboursement depuis septembre 2021 et l'approbation de Santé Canada s'est élargie aux enfants de 6 à 11 ans en avril 2022.

Toutefois, des obstacles restent à surmonter, les enfants de 2 à 5 ans attendent l'examen de Santé Canada concernant l'usage de Trikafta et les coûts des franchises pour le médicament reste excessifs pour les familles.

Ma question au ministre de la Santé : le ministre a-t-il l'intention d'agir afin de réduire les coûts des franchises liées aux médicaments comme le Trikafta et est-il vigilant face à la réponse que donnera Santé Canada afin d'assurer un minimum de délais dans l'accessibilité du médicament, advenant l'élargissement de son usage aux 2 à 5 ans?

Partie 6
PRÉAVIS

I. PRÉAVIS DÉJÀ PARUS

Projets de loi du gouvernement

Projets de loi publics au nom des députés

- a) 12 septembre 2023
Loi visant à rendre accessibles les documents issus de l'enquête menée par le commissaire-enquêteur Bernard Grenier au sujet des activités illégales d'Option Canada à l'occasion du référendum de 1995 – *député de Camille-Laurin*

Projets de loi d'intérêt privé

II. NOUVEAUX PRÉAVIS